

Délibération  
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du  
Conseil de Communauté

Membres élus : 78  
Membres en fonction : 78  
Membres présents : 55  
Membres absents : 23  
Procurations : 08

Séance du 18 décembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 18 du  
mois de décembre, à 18 h, le Conseil de  
Communauté, légalement convoqué, s'est  
réuni au Centre de Secours Principal des Trois  
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc  
Deichtmann, Président de Saint-Louis  
Agglomération

Date de convocation : 12/12/2024  
Date de transmission : 23/12/2024  
Date de mise en ligne : 24/12/2024

Présents :

Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BERNASCONE Gilbert, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, M. DUBOULOZ-MONNET Fabrice, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. ADRIAN Daniel, M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme CAZES Hélène, Mme DINTEN Françoise (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), Mme HELGEN Sandrine (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. KAHRIC Franck, Mme KUNTZ Valérie, Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. JUCHS Bernard), M. SAVARY Nicolas, M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine (pouvoir à M. LITZLER Thierry), M. WOLGENSINGER André

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

## 2<sup>ème</sup> QUESTION

### Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget principal et des budgets annexes Assainissement et AEP

Préalablement au vote du budget primitif 2025, la collectivité ne peut engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2024.

Afin de faciliter le règlement de dépenses d'investissement durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2025, le Conseil de Communauté peut toutefois, en vertu de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, décider d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jugées nécessaires dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2024, hors crédits afférents au remboursement de la dette.

#### 2.2. Budget annexe Assainissement – Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 (DELIBERATION n°2024-191)

Saint-Louis Agglomération, sur son budget annexe « Assainissement », devra éventuellement faire face, en début d'exercice, à des dépenses d'investissement qui pourraient dépasser le montant des restes à réaliser.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté, conformément à l'article L.1612-1 du CGCT et par anticipation au vote du budget primitif 2025 :

- d'autoriser le Président ou son représentant, à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement du budget annexe « Assainissement » dans la limite du quart du total des crédits inscrits au budget annexe Assainissement en 2024 soit :

Chapitre 21 : 1 600 000 € x 25 % = 400 000 €

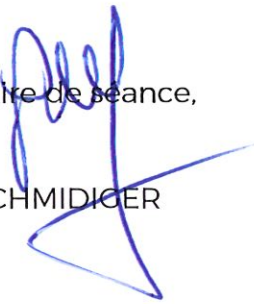
Chapitre 23 : 1 923 342 € x 25% = 480 835 €

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité cette proposition.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDICER



Pour extrait conforme,  
Saint-Louis, le 20 décembre 2024

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

